

# PROGRAMME PEDAGOGIQUE

# Prévention du risque amiante Article R4412-114 du code du travail sous-section 4

Personnel: Encadrement de chantier

Formation préalable

## Formation initiale conforme aux prescriptions fixées dans les annexes techniques de l'arrêté du 23 février 2012

### **PUBLIC CONCERNE:**

- Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.

#### PREREQUIS:

- Maîtrise orale et écrite du français.
- Document attestant de l'aptitude médicale du stagiaire au poste de travail, délivré par le médecin du travail de l'entreprise et prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

#### **OBJECTIFS:**

- Appliquer les dispositifs de prévention des risques liés à la présence d'amiante ;
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits :
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- Être capable d'appliquer et de faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- Être capable d'appliquer et de faire appliquer un mode opératoire.

#### PROGRAMME

- caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme;
- exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés ;
- protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retr<mark>ait en cas de danger</mark> grave et imminent ;
- connaissance de la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés ;
- connaissance des produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;
- connaissance des modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
- transmission aux opérateurs des informations sur la prévention des risques liés à l'amiante ;
- connaissance des limites d'efficacité des EPI, y compris des facteurs de protection assignés, et des durées de port en continu recommandées. ;
- application des conclusions de l'évaluation des risques, du choix des méthodes de travail et des définitions des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement ;
- méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et des procédures de contrôle ;
- procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
- $\hbox{-} \ mise en \ \varpi uvre \ des \ moyens \ permettant \ d'assurer \ les \ conditions \ optimales \ d'aéraulique \ de \ chantier \ ;$
- procédures d'entrée et de sortie de zone confinée ;
- communication aux opérateurs du savoir-faire afin de leur faire appliquer les choix des méthodes et des procédures ;
- mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions des travaux à réaliser ;
- application des consignes d'utilisation, de maintenance et de remplacement des équipements ;
- choix des EPI adaptés et mise en œuvre des mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers ;
- vérifier la bonne application des procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets ;
- identification des situations d'urgence et de toute situation anormale, notamment en cas d'accident ou d'intoxication et définition de la conduite à tenir et de son application.

## **MOYENS PEDAGOGIQUES:**

- Formateurs certifiés et expérimentés dans la prévention du risque amiante et le bâtiment.
- Diaporama pédagogique interactif.
- Applications et mise en situation pratiques sur plateforme pédagogique.
- Utilisation et mise en œuvre des équipements de protection collectifs et individuels.
- Livret pédagogique stagiaire.

# **VALIDATION:**

- Evaluation théorique de 20 minutes en continu des connaissances à partir d'un QCM.
- Evaluation pratique des aptitudes de 60 minutes en continu à partir d'une étude de cas des participants.
- Attribution de l'attestation de compétence validant les acquis de la formation en cas de réussite aux évaluations.

## **DURÉE:**

5 Jours / 35,00 Heures.

## TARIF:

990.00 €uros . (Intra-entreprise, merci de nous contacter pour obtenir le tarif.)